

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 FEVRIER 2014 - 18 heures

Etaient présents : M. le Maire, M. BINDNER, Mme TACIAK, M. THIEL, Mme ORDENER, MM. MULLER, D'ANTONIO, Mme LUXEMBOURGER, MM. WILMOUTH, WAGNER, WEISS, BLECHSCHMIDT, Mme THOMAS, M. BARBIAN, Mme FRANCOIS

Excusée : Mme KLOPP

Absents : Mme DUPARCQ, M. WEBER Joseph, Mmes KIEFFER, BATER, MM. BIES, AHR, Mme PELTIER, M. SLOMSKI, Mme MARVIER, M. GRESSET, Mmes JUNG, DREISTADT, M. GONIGAM

A donné procuration :
Mme KLOPP à Mme ORDENER

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de M. Gilbert WEBER, Maire, à la suite de la convocation en date du 18 février 2014, adressée à chaque membre du Conseil Municipal.

M. le Maire indique que M. Jean Jacques BIES lui a adressé une procuration qui ne peut cependant être prise en compte, car ne comportant pas de désignation du mandataire.

Le P.V. de la séance du 14 janvier 2014 est adopté à l'unanimité :

Nombre de voix POUR	16
---------------------	----

COMMUNICATIONS

M. le Maire porte à la connaissance de l'assemblée :

- les remerciements des familles suite aux condoléances adressées à l'occasion des décès de M. Joseph STABLO, Mme Hedwige MONDIN
- les remerciements de M. HAFFNER Raymond pour l'attention témoignée lors de la remise de la médaille d'honneur de la ville
- les remerciements de la Croix Bleue pour la subvention attribuée pour l'année 2013
- le procès-verbal provisoire de l'état d'abandon manifeste concernant le bâtiment ancien cinéma Star situé rue du Sel qui a été notifié à son propriétaire et publié dans deux journaux locaux

Point 1 - Délégations (article L 2122-22 du CGCT) : compte-rendu au Conseil Municipal

Conformément aux dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises par application des délégations accordées par le Conseil Municipal en date du 2 avril 2008, du 11 mai 2009 et du 10 février 2012 :

Signature de l'acte de vente du véhicule PEUGEOT 106 immatriculé 545ADR57 mis en circulation le 29.09.1998 pour un montant de 500€.

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

Point 2 – Modification des limites territoriales des communes de L'Hôpital et St Avold

Dans la perspective de permettre à M. le Préfet de la Région et de la Moselle d'arrêter rapidement la modification des limites territoriales de L'Hôpital et de St Avold et conformément aux dispositions de l'article L.2112-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée municipale est amenée à se prononcer sur l'affectation définitive au ban de la Ville de L'Hôpital du périmètre ci-dessous

Section 62, parcelles 31 et 105.

M. D'ANTONIO propose donc au Conseil Municipal :

- d'accepter la modification territoriale ci-dessus,*
- de charger M. le Maire de l'application de la présente délibération,*
- et notamment de l'autoriser à signer tous les documents, actes notariaux compris, qui pourraient s'avérer nécessaires.*

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la proposition ci-dessus :

<i>Nombre de voix POUR</i> <i>16</i>

Point 3 – Subventions exceptionnelles

A)

Mme TACIAK propose de verser une subvention exceptionnelle de 4000 €, avant le vote du budget, à l'Harmonie Municipale pour l'acquisition d'un véhicule. Les crédits correspondants seront inscrits au BP 2014 au compte 6745.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition :

<i>Nombre de voix POUR</i>	<i>15</i>
<i>Nombre d'ABSTENTIONS</i>	<i>1 (M. BLECHSCHMIDT)</i>

B)

Mme ORDENER propose de verser une subvention exceptionnelle de 1500 €, avant le vote du budget, à l'association « les Amis de L'Eglise Cité Colline » pour la prise en charge des frais de chauffage. Les crédits correspondants seront inscrits au BP 2014 au compte 6745.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition :

<i>Nombre de voix POUR</i>	<i>16</i>
----------------------------	-----------

Point 4 – Prise en charge d'une formation conducteur poids-lourds – permis « C »

M. MULLER propose de prendre en charge la formation complète permis « C » poids-lourds pour un agent communal.

Le devis du Centre de Formation ALTMEIER s'établit comme suit :

- formation Code de la Route 200€ TTC*
- formation théorique et pratique hors circulation et formation pratique en circulation pour un montant de 1800€ TTC*

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition et mandate M. le Maire pour la signature de tout document y afférent :

<i>Nombre de voix POUR</i>	<i>16</i>
----------------------------	-----------

Point 5 – Renouvellement de contrat sur emploi fonctionnel

M. le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le renouvellement du contrat de non titulaire sur emploi fonctionnel de Directeur Général des Services pour une durée de 12 mois à compter du 15 avril 2014.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le renouvellement du contrat précité :

<i>Nombre de voix POUR</i>	<i>16</i>
----------------------------	-----------

L'ordre du jour étant épuisé et avant de lever la séance, M. le Maire tient à remercier chaleureusement tous les élus pour leur investissement, leur travail efficace et leur disponibilité tout au long du mandat. 20 millions d'euros ont été investis dans des réalisations de toute nature, sans parler des nombreuses animations auxquelles la municipalité a été régulièrement associée. Tout cela représente des milliers d'heures de présence et de travail, en réflexions, études, examens de projets, présences sur le terrain, suivis de chantiers.

Séance levée à 18h15